

# Diagnostic territorial de Mayotte

**5 ème Plan Régional Santé au Travail**

Décembre 2025

# L'édito du directeur



Tous les cinq ans depuis 2004, les pouvoirs publics fixent les grandes orientations liées à la santé au travail.

En mettant en place un Plan national de santé au travail (PST), l'enjeu est d'améliorer durablement la santé au travail de chacun et de prévenir les risques professionnels en fédérant tous les acteurs concernés dans le monde du travail. Ce plan national est ensuite décliné localement à Mayotte par la DEETS avec le plan régional de santé au travail (PRST). Nous sommes désormais à la 5e génération de PST et PRST.

Le PRST 5 de Mayotte sera élaboré en deux temps.

Le premier temps relève du diagnostic territorial qui met en exergue la situation socio-économique du territoire et présente un état des lieux de la santé au travail à Mayotte.

**Michel-Henri MATTERA  
Directeur de la  
DEETS de Mayotte**

Ce diagnostic doit ensuite permettre aux acteurs locaux de la prévention d'élaborer collectivement les axes stratégiques d'action du PRST 5, en tenant compte des conclusions de ce diagnostic et du cadre national du PST 5.

Le PRST 5 constituera ainsi la boussole de l'action des services de la DEETS en matière de prévention des risques professionnels et d'accompagnement des entreprises et des représentants du personnel afin d'acquérir une véritable culture en matière de santé au travail, trop souvent ignorée par méconnaissance du sujet.

Nous constatons encore de nombreuses situations de risques incompatibles avec la responsabilité qui incombe aux chefs d'entreprise. Ainsi, près de 80 arrêts de travaux ont été prononcés par la DEETS en 2025, pour risque de chute de hauteur sur des chantiers.

Qu'on ne s'y trompe pas ! L'absence de prévention des risques professionnels est aussi un facteur de concurrence déloyale entre une entreprise qui met en œuvre des dispositifs pour protéger ses salariés et en supporte les coûts, et celle qui s'en dispense au risque de la santé de ses collaborateurs.

Ce PRST 5 sera la référence des partenaires institutionnels qui partagent avec la DEETS les enjeux de la santé au travail. Il sera présenté au CROCT pour avis dès son élaboration.

D'ores et déjà, quatre axes thématiques et un axe transversal sont identifiés dans le PRST, en coordination avec le PST 5 et pour répondre aux besoins territoriaux.

## Les 4 axes thématiques :

- Responsabiliser et accompagner les entreprises dans la prévention primaire
- Prévenir le plus en amont possible les sinistres au travail, notamment graves et mortels, dont sont victimes les publics les plus exposés
- Veiller à la santé des travailleurs tout au long de leur carrière
- Anticiper les crises et les risques émergents en santé au travail

L'axe transversal, quant à lui, visera à porter la santé et sécurité au travail au plus près des TPE-PME

Dans le cadre de cette stratégie, des enjeux particuliers seront naturellement pris en compte. Je pense ainsi aux nouveaux modes d'organisation du travail ou aux risques environnementaux.

La réussite des actions du PRST 5 ne sera effective qu'avec la mobilisation de tous les acteurs : DEETS, partenaires institutionnels, partenaires sociaux, entreprises, représentants du personnel.

Ce diagnostic territorial vise donc à poser les jalons nécessaires pour élaborer le PRST 5 de Mayotte et permettre aux entreprises locales de développer une culture réelle en matière de santé et sécurité au travail.

Bonne lecture !



# SOMMAIRE



## I. Les spécificités socio-économiques du territoire.....1

I.1 Une démographie galopante.....	1
I.2 Un développement économique soutenu mais pas assez pourvoyeur d'emplois.....	1
I.2.1 Un marché du travail morose.....	1
I.2.2 Un tissu économique mahorais en développement.....	2
I.2.3 Un accompagnement accru des entreprises et des salariés.....	4
a. Un fort recours à l'activité partielle.....	4
b. Des homologations de ruptures conventionnelles en hausse.....	4

## II. Etat des lieux de la santé et sécurité au travail.....6

II.1 Une sinistralité en progression au travail.....	6
II.2 Prévention et santé : deux salariés du privé sur trois pris en charge sur le territoire.....	6



# I. Les spécificités socio-économiques du territoire

## I.1 Une démographie galopante

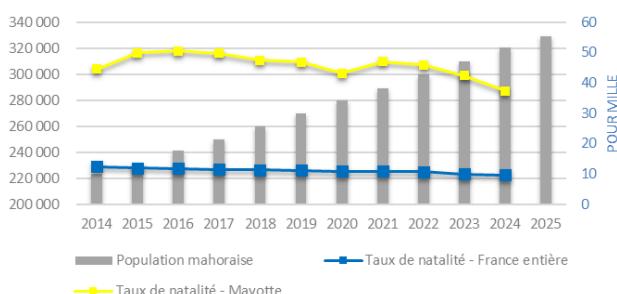
Au 1er janvier 2025, Mayotte compte 329 282 habitants. Cette population augmente de 3,8% en moyenne chaque année<sup>1</sup>. Le rythme d'augmentation de la population s'est ainsi accéléré depuis une dizaine d'années, conséquence d'un flux migratoire important et d'une natalité soutenue. En effet, trois quarts des mères ayant accouché sont de nationalité étrangère.

Le taux de natalité (naissances pour 1000 habitants) affiche une tendance à la baisse amorcée depuis plusieurs années. Toutefois, le centre hospitalier de Mayotte reste dans les records en termes de nombres de naissances chaque année en France. Ainsi, à l'exception de l'après Covid-19, le taux de natalité recule chaque année, passant de 38,7 % en 2016, son plus haut niveau, à 27,7 % en 2024. Il est trois fois supérieur au taux de natalité national (graph. 1).

L'indicateur conjoncturel de fécondité atteint quant à lui un niveau historiquement bas en 2024. Il s'établit à 3,6 enfants par femme (4,5 en 2023) dans le département. Il est de 1,62 enfant par femme au national en 2024 (1,66 en 2023).

Selon les estimations de l'Insee, dans l'hypothèse d'un flux migratoire aussi intense qu'entre 2012 et 2017, la population de Mayotte à l'horizon 2050 serait de 760 000 habitants. Elle serait donc trois fois plus élevée qu'au dernier recensement de la population. La densité s'établirait alors à plus de 2 000 habitants par km<sup>2</sup> (contre 690 habitants par km<sup>2</sup> en 2017).

**Graph. 1 - Nombre d'habitants et taux de natalité pour 1 000 habitants à Mayotte et France entière**



Lecture : en 2024, la population mahoraise s'établit à 320 282 habitants. Le département compte 27,7 naissances vivantes pour 1 000 habitants, versus 9,7 naissances vivantes pour 1 000 habitants dans l'ensemble de la France.

Source : Insee, recensement et estimation de la population, statistiques et estimations d'état civil. Traitement DEETS - SESE Mayotte.

## I.2 Un développement économique soutenu mais pas assez pourvoyeur d'emplois

Dans une dynamique de rattrapage de son retard de développement économique, Mayotte enregistre chaque année une plus forte croissance économique qu'au niveau national.

Ainsi, en 2022, le produit intérieur brut augmente de 8,4% en euros courants par rapport à 2021 (+11,5% en un an l'année précédente, +7,5% en moyenne chaque année entre 2011 et 2019). Toutefois, le département, marqué par des épisodes successifs de crises sociales et économiques avant même l'arrivée du cyclone Chido (en raison de la vie chère, du manque d'eau, etc.), est caractérisé par une économie fragile et des créations d'emplois encore timides.

### I.2.1 Un marché du travail morose

En 2024, le taux d'activité dans le département s'établit à 61% des personnes en âge de travailler, soit 15 points en moins par rapport à l'Hexagone. Les personnes en emploi représentent seulement une personne sur trois tandis qu'en France métropolitaine le rapport est de deux personnes sur trois.

Les femmes et les jeunes sont particulièrement éloignés de l'emploi. Leurs taux d'emploi respectifs s'élèvent seulement à 23% et 13% (tab.1).

Le taux de chômage bat quant à lui des records chaque année à Mayotte. Il est quatre fois plus élevé que dans l'Hexagone selon les derniers chiffres de l'Insee.

**Tab. 1 - Une personne sur trois en emploi à Mayotte en 2024**

	Hommes	Femmes	Taux d'emploi				Taux de chômage au sens du BIT
			15-29 ans	30-49 ans	50-64 ans	Ensemble	
Mayotte	42%	23%	13%	45%	51%	32%	29%
France hexagonale	72%	66%	49%	84%	68%	69%	7%

Champ : Mayotte et Hexagone, personnes âgées de 15 à 64 ans.  
Source : Insee, enquête Emploi 2024

Plusieurs facteurs expliquent cette situation. En premier lieu, la structure de la population dont 60% a moins de 25 ans. La population est jeune, donc en études ou en formation pour la plupart d'entre eux.

Parallèlement à cela, Mayotte enregistre un taux de déscolarisation très important engendrant un taux élevé de jeunes peu ou pas diplômés<sup>2</sup> et venant par ailleurs augmenter mécaniquement chaque année le nombre de jeunes ni en emploi, ni en études ni en formation. Selon l'Insee, ces derniers sont estimés à 36% des 15-29 ans en 2021.

Les freins à l'insertion professionnelle demeurent par ailleurs nombreux même si l'accès à la formation professionnelle s'améliore sur le territoire (graph. 2).

<sup>1</sup> Ce chiffre représente le taux d'accroissement annuel moyen de la population constaté entre les deux derniers recensement (2012 et 2017), contre 2,7% en moyenne chaque année entre 2007 et 2012.

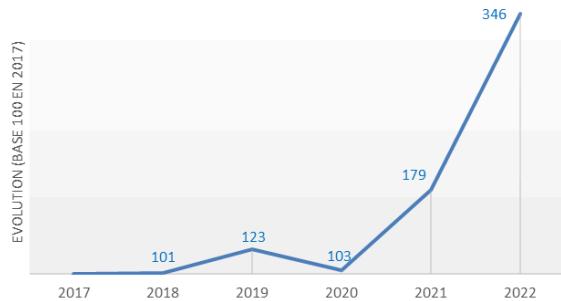
<sup>2</sup> Tanguy Mathon-Cécillon, Gilles Séraphin. 2023. « Étude "Non-scolarisation et déscolarisation à Mayotte : dénombrer et comprendre". Université de Paris Nanterre, Centre de recherches Éducation et Formation (Cref), Équipe Éducation familiale et interventions sociales auprès des familles (Efis)

Le nombre d'entrées en formation professionnelle a en effet été multiplié par 3,5 en six ans, du fait notamment de la mise en œuvre du plan d'investissement dans les compétences<sup>3</sup>.

Parmi les freins, l'illettrisme dont le taux est le plus élevé en France (61% des adultes de moins de 65 ans sont en difficultés à l'écrit en 2022 contre 10% dans l'Hexagone), induit entre autres par la déscolarisation, une main d'œuvre moins qualifiée qu'ailleurs en France, donc moins employable. D'après l'Insee, parmi les personnes sorties du système scolaire et ayant au moins 15 ans, une personne sur trois seulement a un diplôme qualifiant à Mayotte contre deux personnes sur trois en France (tab. 2).

#### **Graph. 2 - Evolution des entrées en formation professionnelle entre 2017 et 2022 à Mayotte**

Base 100 en 2017



Lecture : Le nombre d'entrées en formation professionnelle à Mayotte a été multiplié par 3,5 entre 2017 et 2022.

Source : DARES, Base Brest. Traitement DEETS – SESE Mayotte.

**Tab. 2 - Diplôme le plus élevé (personnes de plus de 15 ans) (en %)**

	Mayotte	France hors Mayotte
Enseignement supérieur	12,3	33,2
Bac	10,2	17,8
CAP ou BEP	8,4	23,8
Pas ou peu diplômés*	68,5	25,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture : A Mayotte, 10,2% des personnes sorties du système scolaire et ayant au moins 15 ans ont le baccalauréat comme diplôme le plus élevé, contre 17,8% en France.

Champ : Personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, Recensement de la population, 2017 pour Mayotte et 2022 pour France hors Mayotte.

Par ailleurs, selon le dernier recensement de la population à Mayotte, 48% de la population est d'origine étrangère dont la moitié est en situation irrégulière.

Ce flux migratoire massif et clandestin donne lieu à une économie informelle qui génère en conséquence un nombre important d'emplois sans formalisation ni protection des travailleurs parmi la population d'origine étrangère.

#### **I.2.2 Un tissu économique mahorais en développement**

Le tissu économique local se caractérise par un secteur informel très prégnant mais produisant toutefois peu de richesse. Selon l'Insee, il représente deux entreprises sur trois.

En 2022, le secteur formel<sup>4</sup> compte près de 6 000 unités légales économiquement actives, hors secteurs agricole et financier. Ce secteur est marqué par une majorité écrasante d'entreprises sans aucun salarié et une part importante d'unités de très petites tailles, respectivement 68% et 26% (tab. 3).

Seulement un tiers des entreprises locales sont employeuses (contre 54% en France).

Mayotte connaît une forte dynamique de créations d'entreprises, impulsée par la mise en place du régime de micro-entreprise sur le territoire en 2020. Celui-ci a généré en effet une augmentation exponentielle du nombre de nouvelles immatriculations malgré la crise du covid-19, créant dans sa lancée un pic d'enregistrements en 2021, tous secteurs confondus (graph. 3).

Cette dynamique s'affaiblit néanmoins depuis, particulièrement en 2024. Une nette baisse est effectivement constatée dès le premier trimestre : -18% par rapport à la même période en 2023, sous l'effet de la grève et des barrages ayant duré plusieurs semaines. Sur l'année entière, le nombre de créations d'entreprises reculent de 13% par rapport à l'année précédente et s'établit à plus de 1 500.

**Graph. 3 - Evolution des créations d'entreprises à Mayotte entre 2012 et 2024**



Champ : Ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE, 2024).

<sup>3</sup> Le plan d'investissement dans les compétences (PIC) est un dispositif pluriannuel mobilisant 15 milliards d'euros d'investissement avec pour objectifs d'accompagner et sécuriser les parcours professionnels, développer les compétences des publics vulnérables en garantissant un socle de base de compétences et répondre aux besoins des entreprises en qualifiant la main-d'œuvre.

<sup>4</sup> Une entreprise, principalement marchande dont le siège social est implanté à Mayotte (hors secteurs financier et agricole), est considérée comme « formelle » lorsqu'elle présente au moins « un signe de vie » au cours des trois dernières années (création ou modification dans le répertoire Sirene, déclaration fiscale, déclaration annuelle de données sociales (DADS), bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou une réponse à l'enquête sur les entreprises mahoraises).

Le nombre d'entreprises enregistrées sous le régime de micro-entreprise est également impacté, régressant pour la première fois depuis sa mise en place sur le territoire (-12% en un an). Le micro-entrepreneuriat à Mayotte demeure toutefois en bonne place en 2024. Il représente 40% des entreprises nouvellement créées (contre 30% en France).

**Tab. 3 - Répartition des unités légales mahoraises par taille (en nombre de salariés) en 2022**

	Effectifs	Part des Unités légales
Aucun salarié	3 894	68%
1 à 9 salariés	1 481	26%
10 salariés ou plus	378	7%
<b>Ensemble</b>	<b>5 753</b>	<b>100%</b>

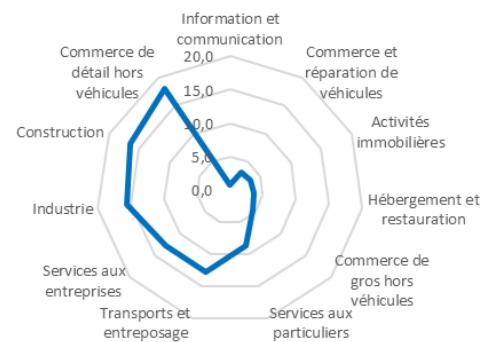
Lecture : En 2022, 1 481 unités légales formelles du champ Esane ont entre 1 et 9 salariés, soit 26 % des unités légales du champ Esane.

Champ : Unités légales formelles principalement marchandes hors secteurs agricoles et financiers dont le siège social est situé dans la région (champ Esane)

Source : Insee, Esane Mayotte - Enquête sur les entreprises mahoraises 2022 ; DGFiP.

A Mayotte, le tissu productif marchand hors secteurs agricoles et financier est très concentré. En 2022, les cinq principaux secteurs créateurs de valeur génèrent à eux seuls 68% de la valeur ajoutée (VA) de l'économie locale. Le commerce de détail hors véhicules est en tête de liste (18%). Vient ensuite le secteur de la construction qui produit 16,5% de VA, puis l'industrie (15,7%). Les services aux entreprises et le transport et entreposage créent quant à eux 12,8% de VA chacun (graph. 4).

**Graph. 4 - Poids des secteurs d'activités dans la création de richesse à Mayotte en 2022 (en %)**



Lecture : En 2022, le secteur du commerce de détail hors véhicules représente 18,0% de la richesse créée à Mayotte.

Champ : Unités légales formelles principalement marchandes hors secteurs agricoles et financiers dont le siège social est situé dans la région (champ Esane)

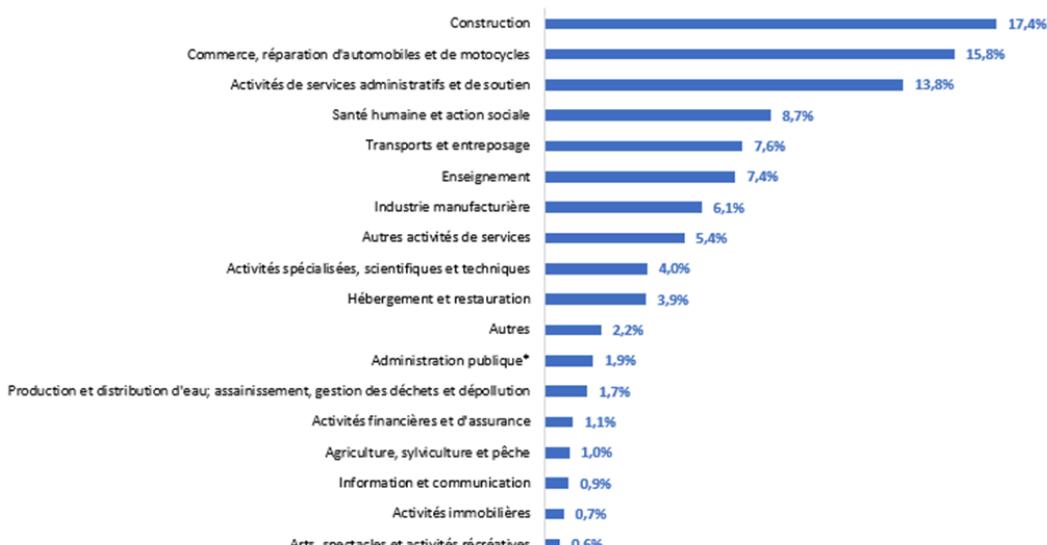
Source : Insee, Esane Mayotte - Enquête sur les entreprises mahoraises 2022 ; DGFiP. Traitement DEETS - SESE.

Pour ce qui concerne les effectifs salariés du privé, en 2024, le régime général compte 26 000 salariés, soit +4,6% en un an. Depuis 2022, la dynamique de croissance des effectifs salariés du privé est en moyenne de 1 000 emplois supplémentaires chaque année (contre +800 emplois en moyenne par an entre 2009 et 2021).

Ainsi, le rythme de croissance de l'emploi salarié du privé s'accélère mais demeure encore insuffisant pour absorber le flux de jeunes diplômés arrivant sur le marché du travail. Le secteur marchand, encore embryonnaire, ne génère pas encore assez d'emplois au regard de la population en âge de travailler.

Les trois principaux secteurs employeurs du territoire sont la construction (17,4%), le commerce et réparation d'automobiles et de motocycles (15,8%) et les activités de services administratifs et de soutien (13,8%). A eux trois ils regroupent près de la moitié des emplois salariés du privé à Mayotte (graph. 5).

**Graph. 5 - Répartition des salariés du régime général par secteur d'activité en 2024 à Mayotte**



Champ : Etablissements du secteur privé, employeurs d'au moins 1 salarié

\* : Organismes de droits privés avec mission de service public

Périodicité : Déclaration et taxation d'office à décembre 2024

Source : Caisse de sécurité sociale de Mayotte. SNV2 (BRC/DSN). Traitement DEETS - SESE de Mayotte.

### I.2.3 Un accompagnement accru des entreprises et des salariés

L'économie mahoraise est régulièrement mise à rude épreuve (crise de l'eau, grèves, barrages, etc.). Aussi, des dispositifs d'accompagnement sont mis en place sur le territoire afin de soutenir les entreprises en difficultés, maintenir les emplois et, quelques fois, permettre une rupture de contrat de travail à l'amiable entre le salarié et l'employeur.

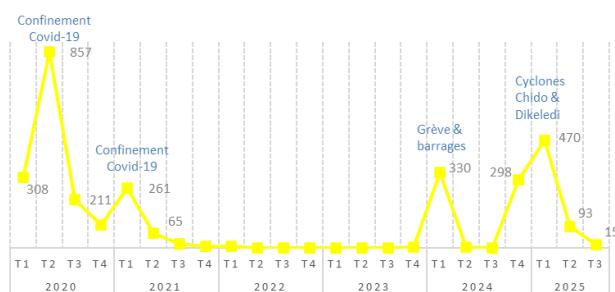
#### Un fort recours à l'activité partielle

Le dispositif d'activité partielle permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. Il soutient ainsi le maintien de l'emploi.

Les chiffres relatifs à l'activité partielle sont ainsi un véritable reflet des différents épisodes de crises subies par les entreprises. Le dispositif a été notamment fortement mobilisé lors de la crise du covid-19 et les différents confinements, lors la grève contre l'insécurité et les barrages érigés à cet effet, et plus récemment, suite au cyclone Chido survenu mi-décembre 2024, occasionnant un accroissement des demandes d'activité partielle.

Entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2025, le nombre de mensualités indemnisées pour l'ensemble des salariés au titre de l'activité partielle a été multiplié par 4,7. Le 1<sup>er</sup> trimestre 2025 est en conséquence celui avec le plus d'indemnisations au titre de l'activité partielle à Mayotte, après le 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 (graph. 6 et tab. 4).

**Graph. 6 - Evolution trimestrielle des effectifs indemnisés au titres de l'activité partielle à Mayotte**  
Base 100 au T4 2020



Lecture : Entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le nombre de mensualités indemnisées pour l'ensemble des salariés au titre de l'activité partielle à Mayotte a été multiplié par 3,3.

Champ : Salariés du secteur privé

Source : SI APART/DSN – ASP/DGEFP/DARES. Traitement DEETS-SESE Mayotte

Les difficultés des entreprises mahoraises engendrées par le passage du cyclone Chido ont amené entre décembre 2024 et fin septembre 2025, plus de 5 100 salariés du privé à être en activité partielle, bénéficiant chacun d'au moins une mensualité indemnisée. Au total, 22 640 mensualités ont été indemnisées, pour près de 1 665 900 heures non travaillées, soit en moyenne 326 heures chômées par salarié sur la période de crise.

**Tab. 4 - Effectifs et heures indemnisés au titre de l'activité partielle à Mayotte depuis 2020**

	Nombre total de mensualités pour les salariés réellement en AP	Nombre d'heures indemnisées au titre de l'AP
2020	38 225	3 296 691,3
2021	9 101	676 425,7
2022	316	19 704,4
2023	180	18 138,7
2024	16 339	1 044 774,8
2025*	14 947	1 249 756,2

\*Données arrêtées à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025

Source : SI APART/DSN – ASP/DGEFP/DARES. Traitement DEETS-SESE Mayotte

#### Des homologations de ruptures conventionnelles en hausse

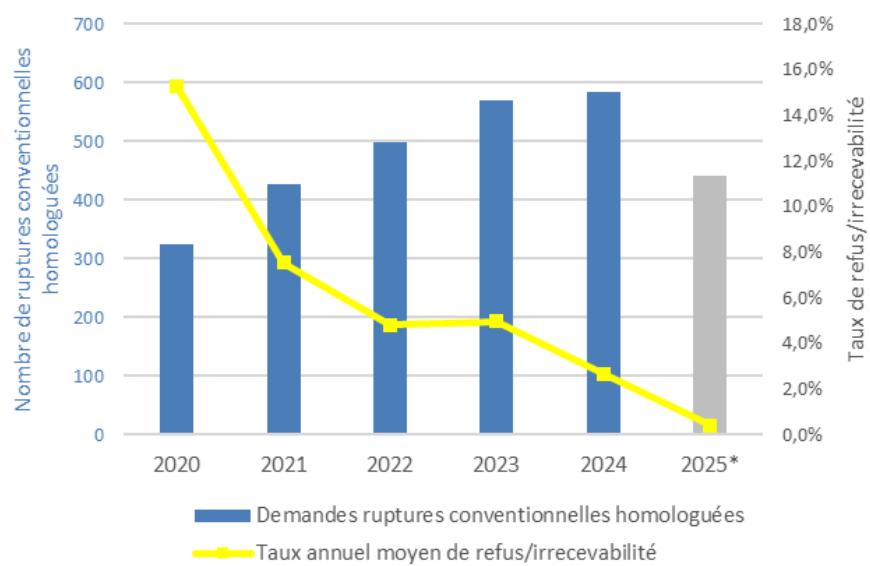
La rupture conventionnelle est un dispositif permettant à un employeur et à un salarié en contrat de travail à durée indéterminée, de rompre leur contrat d'un commun accord. Elle diffère d'un licenciement et d'une démission. Les conditions sont stipulées dans une convention qui doit être homologuée par les services de la DEETS.

A Mayotte, les demandes de rupture conventionnelle augmentent de manière continue sur la période allant de 2020 à 2024, enregistrant une hausse globale de +60%. 600 demandes sont répertoriées en 2024 (comme en 2023), parmi lesquelles 585 sont effectivement homologuées auprès de la DEETS (graph. 7).

Le taux de refus ou de demandes jugées irrecevables est quant à lui en baisse constante sur la période, passant de 15,3% à 2,7%, signe d'un avantage partagé entre l'employeur et le salarié. Pour ce dernier, contrairement à une situation de démission, ce dispositif ouvre droit aux allocations chômage au même titre qu'un licenciement. Il permet également à l'employeur de se séparer d'un salarié dans le cadre d'une procédure simplifiée sans risque important de contentieux.

A la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2025, 444 demandes de ruptures conventionnelles sont enregistrées sur le territoire, soit -4,5% par rapport à la même période l'année dernière.

**Graph. 7 - Nombre de ruptures conventionnelles homologuées et part des demandes refusées ou irrecevables**



\*Chiffres arrêtés à fin T3 2025

Source : DARES, RC Refonte. Traitement DEETS – SESE Mayotte



## II. Etat des lieux de la santé et sécurité au travail

### II.1 Une sinistralité en progression au travail

En 2024, 567 sinistres (accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles) sont déclarés sur le territoire. Ce chiffre est en très légère baisse en un an mais connaît une hausse assez importante sur les cinq dernières années (+22,2%).

Cette progression globale forte est en premier lieu portée par les accidents de trajet déclarés dont le nombre explose sur la période allant de 2020 à 2024 (+41,9%) (tab.5).

**Tab. 5 – Forte augmentation de la sinistralité au travail entre 2020 et 2024**

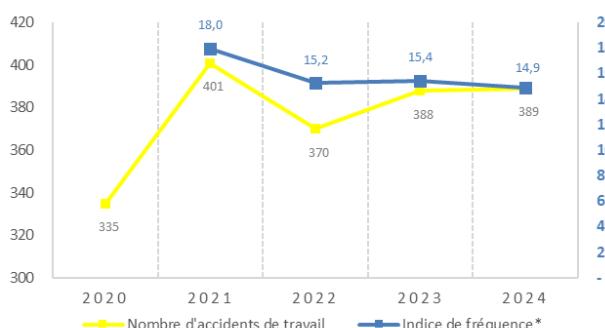
	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'accidents de travail	335	401	370	388	389
Dont nombre d'accidents du travail avec arrêts	243	291	ND	ND	ND
Accident de trajet	117	120	131	178	166
Maladie professionnelle	12	7	10	9	12
Nombre total de sinistres	464	528	511	575	567

Source : Caisse de sécurité sociale de Mayotte.

Dans une moindre mesure, le nombre d'accidents du travail hors trajet progresse également sur la période (+16,1%), enregistrant un pic de 401 nouveaux accidents en 2021.

Dans le même temps, l'indice de fréquence<sup>5</sup> recule et s'établit à 14,9 en 2024, soit 3,5 points en moins en trois ans (graph. 8).

**Graph. 8 – Evolution du nombre et de la fréquence des accidents du travail hors trajet de 2020 à 2024**



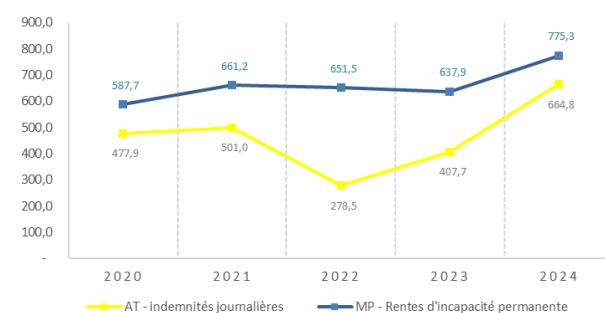
L'indice de fréquence des AT est le nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés (l'effectif salarié n'est pas disponible pour l'année 2020).

Source : Caisse de sécurité sociale de Mayotte. Traitement : DEETS de Mayotte - SESE

Pour ce qui concerne les coûts liés aux accidents du travail, ils sont globalement en nette hausse entre 2020 et 2024 (+39,1%), la courbe reflétant en 2022 le recul en termes d'enregistrements de nouveaux accidents de travail vu précédemment. Ils s'élèvent à 664 780 euros en 2024 (graph. 9).

Quant aux maladies professionnelles, 12 sont reconnues et indemnisées en 2024. Au total, la Caisse de sécurité sociale de Mayotte a indemnisé les salariés à hauteur de plus 775 300 euros en termes de rente pour incapacité permanente suite à une maladie professionnelle. Ce chiffre est en hausse de 32% en cinq ans.

**Graph. 9 – Evolution des indemnités journalières et des rentes d'incapacité permanente de 2020 à 2024 (en k€)**



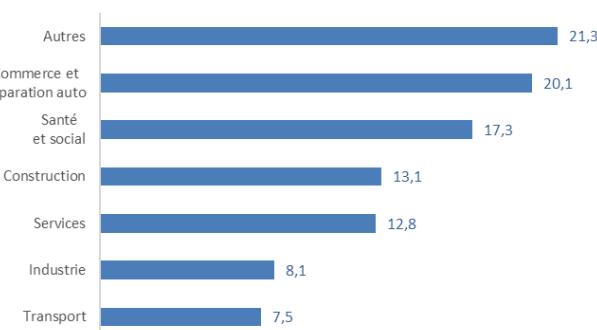
Source : Caisse de sécurité sociale de Mayotte. Traitement : DEETS de Mayotte - SESE

### II.2 Prévention et santé : deux salariés du privé sur trois pris en charge sur le territoire

Le service interentreprises de prévention et de santé au travail comptabilise 17 342 salariés pris en charge en 2024. Ainsi, deux salariés du privé sur trois ont bénéficié d'une visite médicale à Mayotte.

Les entreprises adhérentes au service de prévention et de santé au travail (SPST) sont au nombre de 1 002. Le commerce et réparation automobile est le secteur le plus représenté. Il concerne une entreprise prise en charge sur cinq, suivi par le secteur santé et social (17,3%) (graph. 10).

**Graph. 10 - Entreprises adhérentes par secteur d'activité (en %)**



Source : Service de prévention et de santé au travail. Traitement : DEETS de Mayotte - SESE

<sup>5</sup> L'indice de fréquence des AT est le nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Les entreprises de 10 salariés ou moins constituent 32,6% des adhérents, mais les effectifs salariés relevant de ces entreprises ne représentent que 15,3% de l'ensemble des salariés suivis.

En 2024, 3 378 visites sont effectuées dans le cadre de suivis individuels des salariés. Parmi elles, 582 concernent des salariés exposés à des risques particuliers et bénéficiant donc d'une surveillance médicale renforcée. Ces derniers représentent 17,2% de l'ensemble des visites.

Les suivis individuels ont abouti notamment à un statut d'inaptitudes pour 17 salariés ainsi qu'à des aménagements de postes pour 375 salariés aptes, soit respectivement 0,5% et 11.1% des visites.

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, les études de poste réalisées par le SPST représentent 13,4% des actions mises en place.



## Pour en savoir plus...

À Mayotte, six adultes sur dix sont en difficulté à l'écrit en langue française - Enquête formation tout au long de la vie 2022-2023, Insee Analyses Mayotte n°38, avril 2025

Les unités légales mahoraises du secteur formel créent 830 millions d'euros de valeur ajoutée , Insee Analyses Mayotte n°36, décembre 2023

Entre 440 000 et 760 000 habitants selon l'évolution des migrations - La population de Mayotte à l'horizon 2050, Insee Analyses Mayotte n°26, juillet 2020

Population active, emploi et chômage au sens du recensement en 2017 – Recensement de la population – Résultats pour toutes les communes, départements, régions, intercommunalités... , Insee, décembre 2020

Forte baisse des naissances - Bilan démographique 2024 à Mayotte, Insee Flash Mayotte n° 187, avril 2025

L' essentiel sur... Mayotte, Insee, Chiffres-clés, octobre 2025

Estimations de population – ensemble – Mayotte, Insee, avril 2025

**Direction de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DEETS) de Mayotte**

**Adresse site Mamoudzou : 3 bis rue mahabou, 97 600 Mamoudzou**

**Adresse site Kawéni : Centre d'affaires Maharadjah – Bât. A et C – Kawéni – BP 104 – 97600 Mamoudzou**

**Téléphone : 02 69 61 60 50**

**Courriel : 976.statistiques@deets.gouv.fr**

**Site internet : www.mayotte.deets.gouv.fr**

**Directeur de la rédaction : Michel-Henri MATTERA**

**Réalisation : Service Etudes, Statistiques et Évaluation**